

BILAN DES DIALOGUES DE GESTION DU PROGRAMME 215

21 dialogues de gestion techniques en vue de l'élaboration du cadrage budgétaire et du plafond d'emplois 2021 se sont tenus par visioconférence du 6 octobre au 6 novembre 2020, l'un a été sur site (Bretagne) ce qui a permis un échange direct avec l'ensemble des DDT et le DRAAF. Le déplacement à la DRIAAF a été annulé suite au confinement décidé en octobre. Une réunion de travail avec les directeurs départementaux des territoires et les services de la DRIAAF s'est néanmoins tenue en visioconférence.

1- Exécution 2020

La première période de confinement a fortement mobilisé les équipes, tant au niveau régional qu'au niveau départemental.

Au niveau départemental les services d'économie agricole ont œuvré notamment pour assurer le dépôt des dossiers de demandes d'aides de la PAC (75% des dossiers déposés au 15 mai 2020) et leur instruction dans les temps pour permettre le 1^{er} paiement en octobre. Les objectifs fixés ont donc été atteints malgré des situations très hétérogènes en matière d'équipement informatique des agents des DDT placés en télétravail. La souplesse apportée par la possibilité de recruter des agents en contrat à durée déterminée de longue durée sur les postes vacants du fait de la suppression de la mobilité d'automne a contribué à atteindre cet objectif. En revanche, les moyens d'ajustement n'ont pas pu être totalement consommés du fait des retards voire des annulations de recrutement dus au confinement.

Au niveau régional les services du ministère ont été très sollicités dans l'appui aux filières, par exemple pour identifier des débouchés aux secteurs impactés par le confinement, favoriser les produits locaux dans la grande et moyenne distribution, appuyer les initiatives de circuits courts. Les objectifs de renforcement de l'autonomie alimentaire, de développement des circuits courts portés par le plan de relance s'inscriront dans la continuité de cette mobilisation, appelée donc à perdurer. La mission d'animation est de plus en plus importante et considérée comme insuffisamment prise en compte dans l'affectation des moyens.

Cette forte mobilisation s'est inscrite dans un contexte de crises climatiques : sécheresse, inondations, qui auparavant exceptionnelles deviennent plus fréquentes dans presque toutes les géographies.

Le taux d'accès des agents, notamment de catégorie B et C, à la formation a fortement chuté en 2020, traduisant le délai d'adaptation des outils de formation au télétravail et la mobilisation des équipes sur les missions des services.

Les tensions sur les effectifs sont particulièrement signalées par les services « forêt » des DRAAF et DDT, tant en volumétrie qu'en compétences.

Les sécheresses répétées de ces dernières années entraînent des problématiques majeures de repeuplement et de lutte contre les incendies y compris dans des régions où ce sujet n'en était pas un jusqu'à présent. La gouvernance mise en place pour traiter les difficultés sanitaires dans les régions touchées par les scolytes a fait ses preuves et devra être maintenu.

Des expériences d'inter-départementalisation ont été lancées dans toutes les régions. Elles ont abouti en Pays-de-Loire à la mise en place de deux pôles pour l'ensemble de la région. Les autres régions ont préféré des mutualisations plus limitées

Les missions « économie agricole » sont confrontées à un certain déficit d'attractivité que les DRAAF et les directeurs de DDT expliquent par un faisceau de causes :

- des missions de plus en plus administratives (instruction de dossiers PAC) alors que les attentes des préfets sont aussi qualitatives ;
- un manque de perspectives dans le déroulé de carrière dans un contexte de transfert de compétences de certaines missions aux conseils régionaux. En outre les différences en matière de primes entre le programme 217 et le programme 215 freinent les mobilités au sein d'une même DDT pour les agents de catégories B et C. La DRIAAF note toutefois que l'alignement des primes des services déconcentrés d'Ile-de-France sur celles de l'administration centrale semble avoir eu un effet réel.

En matière **d'enseignement et de formation**, l'année 2020 a été fortement marquée par l'enjeu de continuité des missions pendant le confinement puis le déconfinement. La mise en place des MIREX a été engagée au 1er septembre 2020 et se déroulera sur 3 ans.

Concernant les **fonctions support et pilotage, le report de la création des secrétariats généraux communs n'a pas permis de stabiliser définitivement les listes d'agents transférés**. Les listes remontées finalement mi-octobre par les préfigurateurs doivent encore être complétées et parfois amendées. Le nombre d'agents refusant le transfert et n'ayant pas d'autre affectation à ce stade est évalué à une trentaine.

2. Les enjeux pour 2021

L'exécution rapide du plan de relance et la poursuite de la mobilisation sur la PAC, l'accompagnement des situations nouvelles causées par les crises sanitaires ou climatiques, l'extension de la zone de prédation, ainsi que la poursuite et la finalisation du recensement agricole et la mise en place d'un fonctionnement opérationnel des SGC constituent les priorités clairement identifiées pour 2021.

Le maintien des compétences reste un sujet majeur dans des services dont la moyenne d'âge est presque toujours élevée, avec un taux de départ en retraite pouvant atteindre 30 à 50% des effectifs dans les 5 années à venir, et qui peinent à recruter. Compétences, nombre de places aux concours, parcours de carrière, missions exercées doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie pour permettre au ministère de former le vivier nécessaire à l'encadrement de demain.

3. Répartition du schéma d'emplois 2021

La baisse des effectifs du programme 215 intègre notamment :

- 123 ETP au titre de l'effort budgétaire (versus -130 les années précédentes pour tenir compte des évolutions de périmètre) ;
- 50 ETP pour la constitution des secrétariats généraux communs en Outre-mer (transfert vers le programme 354). Ce transfert s'accompagne d'un transfert de missions.

La répartition de l'effort entre les différents niveaux d'administration vise, conformément aux orientations interministérielles à une trajectoire d'impact plus forte en administration centrale qu'en services déconcentrés.

Ainsi..

- l'administration centrale a-t-elle un schéma d'emploi de -46 ETP
- les DRAAF et DAAF de -32 ETP
- les DDT(M) de -32 ETP
- les autres (élèves, MAD, COMAPI etc) de -13 ETP